

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU

de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 16 octobre 2002 à 20 h 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille deux et le **mercredi seize octobre à 20 heures**, le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **Monsieur Gilbert LAISSARD**

Date de la convocation : **10 octobre 2002**
Date d'affichage : **10 octobre 2002**

Présents : Gilbert LAISSARD - Georges RODET - Geneviève GUILLON - Yves FAVIER - Jean-François NALLET - Michèle DANANCIER - Ernest MARQUIS - Elie BERARD - Christophe HUMBERT - Alexandre PROST - Jean-Claude GONOD - Georges LAURENT - Joël CORNATON et OVIGUE Isabelle.

Excusés : Françoise BILLOUD

Pouvoir :

Absents :

Secrétaire : RODET Georges

Le compte rendu de la réunion du 18 septembre 2002 est approuvé.

ENQUETE PUBLIQUE : VOLAILLES A BECHANNE - SAINT ETIENNE DU BOIS

VU l'arrêté Préfectoral en date du 8 août 2002 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique du 2 septembre au 2 octobre 2002 inclus sur la commune de SAINT ETIENNE DU BOIS, à propos de la demande d'autorisation présentée par le Centre de Sélection de la Volaille de Bresse, en vue de l'exploitation d'un élevage de 37674 animaux-équivalents volailles à St Etienne du Bois,

Après étude et examen approfondi du dossier soumis à l'enquête publique, le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable au projet cité ci-dessus, déposé par le Centre de Sélection de la Volaille de Bresse.

CARTE COMMUNALE

Jean-François NALLET fait part du compte rendu de la réunion du 27/09 :

- Le « porter à connaissance » du Préfet a été présenté par Madame DUFIEUX. Il ne relate pas de contraintes majeures dans le cadre de l'élaboration de la carte,
- Une première visite a eu lieu sur le terrain afin d'étudier les possibilités d'urbanisation,
- La prochaine réunion aura lieu le 25 octobre.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Les questionnaires de l'enquête (arrêtée au 10 octobre) ont été transmis au Cabinet d'Etude Saunier Environnement. Plus de 60 % des habitants ont répondu dans le délais, quelques questionnaires sont parvenus en Mairie depuis la clôture. Un envoi complémentaire sera réalisé. Les visites d'installations auront lieu dans les prochains jours. Le rapport d'analyse de l'existant sera remis à la Commune le 20 novembre.

LOGEMENT COMMUNAL

Georges RODET informe que :

- Mr PANCHOT payera jusqu'au 31/10/02 sa location, vu que Mr GAUDET loue l'appartement à compter du 01/11/02,
- Mademoiselle LAMBERET (logement école) est installée depuis le 01/10 et a refait l'ensemble de la tapisserie.

CHANTIER ECOLE

Suite à la visite sur les lieux, le Conseil Municipal a pu constater l'avancement des travaux.

Au 21/10 : la première phase sera terminée, et il y aura une réception provisoire.

Le mardi 22/10 : déménagement de l'école. La classe maternelle sera dans la garderie, le dortoir dans la salle Marmont, et la garderie dans l'Algéco.

Travaux prévus pendant les vacances de la TOUSSAINT :

- enlèvement du bungalow en location par l'entreprise TOUAX,
- réfection de la charpente et toiture Ouest,
- démolition d'une cheminée,
- dépose de l'armoire électrique de chantier.

Depuis le début des travaux, il y eut plus de moins value (12 039.72 euros) que de plus value (11085.71 euros), et 46 % des dépenses ont été réglées.

EMPLOI DU TEMPS PERSONNEL COMMUNAL

Depuis le départ en retraite de Madame RENOUD, les tâches de travail ont été réparties entre Mr PHILEBRE et Mme BOUVARD. Mr PHILEBRE s'occupe de la vaisselle, toilettes, tables, et la sortie des poubelles, tandis que Mme BOUVARD s'occupe du nettoyage de la salle Garavand et des classes.

CONTRATS D'ENTRETIEN

Pour le contrôle des systèmes de sécurité et de désenfumage

Le Maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 24 octobre 2001 de souscrire un nouveau contrat pour le contrôle des systèmes de sécurité et de désenfumage de la salle polyvalente et rappelle la proposition de ATSE, Agence de Lyon à CHARBONNIERES LES BAINS 69260.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le contrat d'abonnement pour la vérification des systèmes de désenfumage de la salle polyvalente proposé par ATSE de Charbonnières les Bains.

AUTORISE le Maire à signer le contrat et les documents s'y afférant.

Pour les installations électriques du bâtiment GARAVAND.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de passer un contrat pour le contrôle des installations électriques du bâtiment GARAVAND.

Il donne lecture de la proposition établie par le Bureau VERITAS à VIRIAT (01440).

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE les termes du contrat pour le contrôle des installations électriques du bâtiment GARAVAND proposé par le Bureau VERITAS de VIRIAT 01440 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, pour une durée égale, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant la fin de chaque période.

AUTORISE le Maire à signer le contrat et les documents s'y afférant.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN ELECTRICITE

Suite à la parution du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'instaurer cette redevance sur la commune et d'en fixer le montant au taux maximum prévu à l'article R2333-105 du décret visé ci-dessus.

INDIQUE :

- que le montant sera revalorisé automatiquement au 1er janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

- que la redevance due au titre de l'année 2002, sera calculée au prorata des 9/12ème du plafond précité.

VOIRIE

Exercice de la compétence voirie par la Communauté de Communes du Canton de Coligny.

En application de l'article L.5211-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de la circulaire du ministère de l'intérieur du 4 janvier 2001 qui prévoient que, en matière de voirie, pour toutes les opérations nouvelles, la mise à disposition budgétaire et comptable de la voirie se fera obligatoirement à partir du 1er janvier 2002 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

S'ENGAGE à établir avant le 31 décembre 2002, la mise à disposition de la voirie concernée par le transfert de compétence, à la Communauté de Communes du Canton de Coligny.

Cette mise à disposition sera constatée par un procès-verbal, conformément à l'article L.1321-1 du code général des collectivités territoriales, établi contradictoirement entre les représentants de la commune et la Communauté de Communes du Canton de Coligny.

Reversement à la Communauté de Communes du Canton de Coligny de la subvention départementale accordée pour les travaux de voirie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du fait que la Commune est attributive d'une subvention de 3 374 euros du Conseil Général pour les travaux de voirie de la commune de BENY qui sera encaissée à l'article 1323 du B.P. 2002. Les travaux de voirie étant de la compétence de la Communauté de Communes du Canton de Coligny, cette subvention devra lui être reversée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de reverser la subvention de 3 374 euros à la Communauté de Communes du canton de Coligny.

DECIDE l'ouverture de crédit en section d'investissement au chapitre 1323 (dépenses et recettes, opérations financières) pour la somme de 3 374 euros.

Informations : L'enrobé de la voie reliant le bourg au stade a été fait début octobre.

La SAPRR a fait don à la Commune d'une importante quantité de cailloux pour la réfection du « chemin des Pierres » (de la Vavre à Aussiat).

TARIFS 2003

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'augmenter de 3.50 % arrondi à l'unité la plus proche pour l'ensemble des tarifs : location des salles, cimetière, assainissement, taxe sur débits de boisson, et à compter du 1er janvier 2003,

DECIDE de ne pas modifier le montant des chèques caution et la location de vaisselle.

SIGNALISATION

Suite à la réunion de la commission voirie du 26 septembre 2002, il a été proposé de mettre :

- un panneau de cédez passage à l'intersection de la RD28A et la VC des Grillets,
- un panneau (vers le transformateur EDF) indiquant le parking situé sur l'arrière de la salle GARAVAND,
- un écriteau sur la façade de la salle vers la porte de la chaudière en indiquant les salles Marmont et Primevère,
- des panneaux directionnels et de lieudit sur les voies communales.

Après discussion, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité les propositions de la Commission sachant que le coût était prévu au budget.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Assemblée Générale SOU DES ECOLES :

Sur 39 familles, 19 étaient présentes :

- La cantine scolaire reverse le reliquat de fonctionnement apparaissant au bilan : pour cette année, le montant est de 4575 euros,
- Nouveau président : Mr PROST Frédéric,

C.C.A.S : Pour le repas du 19 octobre, 63 personnes sont inscrites dont 7 conjoints payant leur repas.

Bulletin municipal :Geneviève GUILLON informe le Conseil Municipal de la préparation du bulletin municipal. Il sera cette année imprimé en noir et blanc.

Illumination :Le Conseil Municipal décide d'acquérir 5 guirlandes supplémentaires pour un montant d'environ 520 €.

Arrêt Car :Le Conseil Général a donné son accord pour un arrêt supplémentaire au lieu dit «les Jacquets » pour l'enfant Morgane GUIBERT.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE : Une réunion de réflexion a eu lieu le 24 septembre à l'initiative de la Commune de St Etienne du Bois. Elle rassemblait les représentants de toutes les communes des Communautés de Communes de Treffort en Revermont et du canton de Coligny.

Un tour d'horizon des capacités d'accueil respectives a été réalisé.

Une étude de besoin et de faisabilité seront réalisées en vue de la création éventuelle d'une crèche halte-garderie intercommunale. Les Communes devront ensuite se prononcer sur leur adhésion ou non à ce projet.

Sevron Solnan : La réfection du seuil implanté en aval du Moulin de Marmont, une nouvelle fois dégradé, doit avoir lieu dans les prochaines semaines.

Campagne Rats Musqués : Une campagne pour la lutte contre les rats musqués sera réalisée par mise en place d'appâts empoisonnés sur la commune du 09 au 16 novembre 2002. L'arrêté municipal sera affiché aux lieux habituels.

UNIPREVOYANCE : La société Uniprévoyance nous fait part de la résiliation du contrat en date du 31/12/2002.

Le Centre de Gestion est mandataire pour trouver un autre partenaire.

Location salle : A compter du 01/11, la remise des clés pour la location des salles se fera le jeudi à partir de 17 heures au lieu du vendredi à 13 heures 30.

Collège de COLIGNY : Le 30 septembre, une réunion a eu lieu pour présenter le projet du nouveau collège

Consommation eau : Une forte augmentation de la consommation a été constatée sur les compteurs du cimetière et du local pompiers. L'arrosage automatique sera vérifié et un relevé mensuel sera effectué sur l'ensemble des compteurs.